RÈGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION DES ARTISANS, COMMERCANTS DES DEUX RIVES (AC2R)

Valence d'Agen – Samedi 5 décembre 2026

1. L'association des Artisans et Commerçants des 2 Rives (AC2R) organise le marché de Noël du territoire de la CC2R

   Samedi 5 décembre
   de 14 heures à 22 heures
   à Valence d'Agen.
   Place Nationale – Place Sylvain Dumon – Rue de la République et Rue des Limousins

2. L'association est chargée de la sélection des exposants en fonction de la qualité, du savoir-faire et de l'originalité des produits.

3. La redevance d'occupation de l'espace public est fixée forfaitairement à : 3€ **pour un emplacement de 1ml avec tables fournies** sous la Halle de chacune des places et sous les cornières de la Place Nationale.

   En extérieur le linéaire des emplacements est adapté en fonction de la dimension des étals.

   Le paiement doit être effectué **avant le vendredi 19 novembre** par chèque libellé à l'ordre de « **AC2R** ».

   L'inscription ne sera effective qu'à réception du paiement. Au-delà de cette date l'association pourra annuler la réservation.

4. L'association détermine seule l'emplacement des étals.

   - Chaque exposant fournit le matériel nécessaire à son installation y compris les rallonges électriques.
   - Chaque exposant souscrit une assurance responsabilité civile.
   - Chaque exposant informe l'association de la puissance électrique nécessaire à l'alimentation de son étal.
   - La mise en place des exposants s'effectue **de 13h30 à 14h le samedi 5 décembre**. Les véhicules devront obligatoirement être stationnés à l'extérieur des lieux avant l'ouverture du marché (14h30).
   - A l'issue de la manifestation les emplacements devront être rendus propres et exempts de détritus.

5. Le bulletin d'inscription ci-dessous, doit être retourné, dûment rempli à l'association au plus tard le **vendredi 19 novembre 2026** à l'adresse en pied de page.

   La fiche d'inscription signée vaut acceptation du présent règlement intérieur du marché.

6. L'association est relevée de toute responsabilité en cas de vol ou détérioration sur les étals.

7. Tout désistement annoncé **après le 25 novembre 2026** ne fera l'objet d'aucun remboursement.

8. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou autre cas de force majeure.

9. **Dispositions sanitaires** : L'exposant devra respecter et faire respecter sur son stand, les mesures sanitaires en vigueur le jour de la manifestation

10. **Contact** : asso.ac2r82@gmail.com, Tel : 06 81 81 40 29 premier contact par sms.

FICHE D'INSCRIPTION du Marché de Noël de l'AC2R
Le 5 décembre 2026 à retourner avant le 19 novembre

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse complète :

Tél. :

Mail :

Numéro SIREN / SIRET :

Nature détaillée des produits exposés :

Puissance électrique souhaitée :

Droit d'inscription : La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 3 € pour 1ml avec tables fournies.

Nombre de mètres souhaités :

☐ **Je m'engage à respecter les conditions du règlement intérieur du marché de Noël.**

L'inscription ne sera définitive que si les pièces suivantes sont jointes à la fiche

- **Le chèque de paiement à l'ordre de AC2R**
- **L'extrait d'inscription au registre du commerce (K BIS) daté de moins de 3 mois**

Fait à :

Le

Signature

Artisans et **C**ommerçants des **2** **R**ives – 25 pl Sylvain Dumon 82400 Valence d'Agen
- asso.ac2r82@gmail.com